

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 AVRIL 2026

Le 09 Avril 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARE-MEDOC, légalement convoqué le 03 Avril 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, MESSYASZ, CHAPPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjoints, CADRET, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL BOYER, BAHLOUL, ROHEL, PALAT, MOIZEAU, LAMOU, FOUCHOU-LAPEYRADE, CHEVALLEREAU, BERNADET, BONATI, LABARERE, BERARD, CHAPOU, EL KAÏM, HUE, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CHAPPELLAN Adjoint
Mme MUSETTI	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme ROHEL Conseillère M <sup>ale</sup>
M. VERNEUIL	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	M. PALAT Conseiller M <sup>al</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme QUILLET Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

**RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD**

**016 - OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ;

Vu l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un Débat d'Orientations Budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2026, lequel a été transmis à l'ensemble du conseil municipal ;

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires constitue une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire ;

Considérant qu'il permet d'informer les conseillers municipaux sur la situation financière de la collectivité et de débattre des priorités et des évolutions envisagées préalablement au vote du budget primitif ;

Considérant que l'ensemble de ces éléments est présenté dans le rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉBATTU

- ☞ Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026,
- ☞ Prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, tel qu'annexé à la présente délibération.



Pour copie conforme  
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20260409-0016-DE  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Publié ou notifié le 13/04/2026